



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
32^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 29 janvier 2024

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 35 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 30^{ème} séance du Conseil Municipal</u> le procès-verbal de la 30 ^{ème} séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023.																																																																												
2	Décide sous 32 voix pour et 3 abstentions	<u>Modification du tableau fixant les indemnités de base de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués</u> - Que la délibération du 24 mai 2020 du Conseil municipal de « Fixation des indemnités de base de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués » est abrogée. - De fixer les indemnités de base de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et Conseillers Municipaux délégués en pourcentage par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. - Que les indemnités des élus suivront l'évolution de la valeur de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, - De verser ces indemnités selon le tableau nominatif ci-dessous, dans le respect de la limite de l'enveloppe budgétaire, <table border="1" data-bbox="263 1120 1567 2092"><thead><tr><th colspan="2">Bénéficiaires</th><th>TAUX (% par rapport à l'IM 835)</th><th>Indemnité mensuelle brute</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="4">M. LE MAIRE</td></tr><tr><td></td><td>ZINGRAFF Marc</td><td>90,00%</td><td>3 699,47 €</td></tr><tr><td></td><td>Total Maire :</td><td>90,00%</td><td>3 699,47 €</td></tr><tr><td colspan="4">ADJOINTS</td></tr><tr><td>1er adjoint</td><td>SCHWARTZ Jean-Marc</td><td>40,30%</td><td>1 656,54 €</td></tr><tr><td>2ème adjoint</td><td>DIDIOT Carole</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>3ème adjoint</td><td>PEIFFER Denis</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>4ème adjoint</td><td>MARCHAL Christine</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>5ème adjoint</td><td>JUNG Sébastien</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>6ème adjoint</td><td>HECKEL Christiane</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>7ème adjoint</td><td>DIETSCH Christian</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>8ème adjoint</td><td>CARAFI Christine</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>9ème adjoint</td><td>TRITZ Maxime</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td>10ème adjoint</td><td>NICKLAUS Bernadette</td><td>23,41%</td><td>962,27 €</td></tr><tr><td></td><td>Total Adjointes :</td><td>250,99%</td><td>10 317,00 €</td></tr><tr><td colspan="4">CONSEILLERS DELEGUES</td></tr><tr><td>conseiller délégué</td><td>FISCHER Jean-William</td><td>10,60%</td><td>435,72 €</td></tr><tr><td>conseiller délégué</td><td>HEYMES-MUHR Marie-Thérèse</td><td>9,00%</td><td>369,95 €</td></tr></tbody></table>	Bénéficiaires		TAUX (% par rapport à l'IM 835)	Indemnité mensuelle brute	M. LE MAIRE					ZINGRAFF Marc	90,00%	3 699,47 €		Total Maire :	90,00%	3 699,47 €	ADJOINTS				1er adjoint	SCHWARTZ Jean-Marc	40,30%	1 656,54 €	2ème adjoint	DIDIOT Carole	23,41%	962,27 €	3ème adjoint	PEIFFER Denis	23,41%	962,27 €	4ème adjoint	MARCHAL Christine	23,41%	962,27 €	5ème adjoint	JUNG Sébastien	23,41%	962,27 €	6ème adjoint	HECKEL Christiane	23,41%	962,27 €	7ème adjoint	DIETSCH Christian	23,41%	962,27 €	8ème adjoint	CARAFI Christine	23,41%	962,27 €	9ème adjoint	TRITZ Maxime	23,41%	962,27 €	10ème adjoint	NICKLAUS Bernadette	23,41%	962,27 €		Total Adjointes :	250,99%	10 317,00 €	CONSEILLERS DELEGUES				conseiller délégué	FISCHER Jean-William	10,60%	435,72 €	conseiller délégué	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse	9,00%	369,95 €
Bénéficiaires		TAUX (% par rapport à l'IM 835)	Indemnité mensuelle brute																																																																											
M. LE MAIRE																																																																														
	ZINGRAFF Marc	90,00%	3 699,47 €																																																																											
	Total Maire :	90,00%	3 699,47 €																																																																											
ADJOINTS																																																																														
1er adjoint	SCHWARTZ Jean-Marc	40,30%	1 656,54 €																																																																											
2ème adjoint	DIDIOT Carole	23,41%	962,27 €																																																																											
3ème adjoint	PEIFFER Denis	23,41%	962,27 €																																																																											
4ème adjoint	MARCHAL Christine	23,41%	962,27 €																																																																											
5ème adjoint	JUNG Sébastien	23,41%	962,27 €																																																																											
6ème adjoint	HECKEL Christiane	23,41%	962,27 €																																																																											
7ème adjoint	DIETSCH Christian	23,41%	962,27 €																																																																											
8ème adjoint	CARAFI Christine	23,41%	962,27 €																																																																											
9ème adjoint	TRITZ Maxime	23,41%	962,27 €																																																																											
10ème adjoint	NICKLAUS Bernadette	23,41%	962,27 €																																																																											
	Total Adjointes :	250,99%	10 317,00 €																																																																											
CONSEILLERS DELEGUES																																																																														
conseiller délégué	FISCHER Jean-William	10,60%	435,72 €																																																																											
conseiller délégué	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse	9,00%	369,95 €																																																																											

conseiller délégué	DOLLE Luc	7,13%	293,08 €
conseiller délégué	WEBER Jean-Jacques	7,13%	293,08 €
conseiller délégué	BOURESY-DORCKEL Nicole	7,13%	293,08 €
conseiller délégué	BEDE-VOLKER Stéphanie	7,13%	293,08 €
conseiller délégué	THINNES Corinne	7,13%	293,08 €
conseiller délégué	CORDARY Evelyne	7,13%	293,08 €
conseiller délégué	MARX Jacques	5,50%	226,08 €
conseiller délégué	VILHEM-MASSING Dominique	5,50%	226,08 €
conseiller délégué	DANN Alain	5,50%	226,08 €

Total Conseillers délégués :	78,88%	3 242,38 €
------------------------------	--------	------------

Total réparti :	419,87%	17 258,86 €
-----------------	---------	-------------

soit un annuel de 207 106,29 €

3

Modification du tableau fixant des majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

- Que la délibération du 24 mai 2020 du Conseil municipal de « Fixation des majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués » est abrogée

- De fixer les majorations d'indemnités des élus suivantes :

- o Au titre de commune chef-lieu d'arrondissement : majoration de 20 %
- o Au titre de commune chef-lieu de canton : majoration de 15 %
- o Au titre de commune qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : indemnités correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de sa population (50.000 à 99.999 habitants), soit 110 % de l'indice terminal de la Fonction Publique.

-Que les indemnités des élus suivront l'évolution de la valeur de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- De verser ces indemnités selon le tableau nominatif ci-dessous, dans le respect de la limite de l'enveloppe budgétaire,

Décide
sous
32 voix
pour et
3
abstentions

Bénéficiaires		TAUX (% par rapport à l'IM 835)	Indemnité mensuelle brute
M. LE MAIRE			
	ZINGRAFF Marc	141,50%	5 816,39
	Total Maire :	141,50%	5 816,39
ADJOINTS			
1er adjoint	SCHWARTZ Jean-Marc	67,84%	2 788,58
2ème adjoint	DIDIOT Carole	39,41%	1 619,96
3ème adjoint	PEIFFER Denis	39,41%	1 619,96
4ème adjoint	MARCHAL Christine	39,41%	1 619,96
5ème adjoint	JUNG Sébastien	39,41%	1 619,96
6ème adjoint	HECKEL Christiane	39,41%	1 619,96
7ème adjoint	DIETSCH Christian	39,41%	1 619,96
8ème adjoint	CARAFI Christine	39,41%	1 619,96
9ème adjoint	TRITZ Maxime	39,41%	1 619,96
10ème adjoint	NICKLAUS Bernadette	39,41%	1 619,96
	Total Adjointes :	422,53%	17 368,20

CONSEILLERS DELEGUES

conseiller délégué	FISCHER Jean-William	17,84%	733,32
conseiller délégué	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse	15,65%	643,30
conseiller délégué	DOLLE Luc	12,00%	493,26
conseiller délégué	WEBER Jean-Jacques	12,00%	493,26
conseiller délégué	BOURESY-DORCKEL Nicole	12,00%	493,26
conseiller délégué	BEDE-VOLKER Stéphanie	12,00%	493,26
conseiller délégué	THINNES Corinne	12,00%	493,26
conseiller délégué	CORDARY Evelyne	12,00%	493,26
conseiller délégué	MARX Jacques	9,00%	369,95
conseiller délégué	VILHEM-MASSING Dominique	9,00%	369,95
conseiller délégué	DANN Alain	9,00%	369,95

Total Conseillers délégués :	132,49%	5 446,03
------------------------------	---------	----------

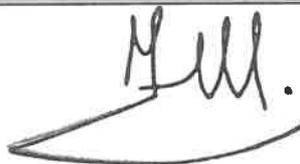
Total réparti :	696,52%	28 630,62
-----------------	---------	-----------

soit un annuel de : 343 567,47

4	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Indemnité de logement du Pasteur de la paroisse luthérienne de SARREGUEMINES pour l'année 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2024 à 8 932,- €, - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024, article 6558 - fonction 024, - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
5	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Indemnité de logement du Rabbín de SARREGUEMINES pour l'année 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer l'indemnité de logement du Rabbín de Sarreguemines pour l'année 2024 à 4 796,- €, - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024, article 6558 - fonction 024. - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
6	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Réactualisation des tarifs communaux 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2024 selon le document étant précisé que sauf indication spécifique ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises). - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
7	Prend acte	<p><u>Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus – année 2023</u></p> <p>de la présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.</p>
8	Prend acte	<p><u>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</u></p> <p>de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.</p>
9	Prend acte	<p><u>Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2024</u></p> <p>De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2024.</p>
10	Prend acte	<p><u>Bilan 2023 des activités des Comités Consultatifs</u></p> <p>du rapport annuel 2023 des Comités consultatifs.</p>

11	<p>Décide sous 33 voix pour 1 abstention 1 opposition</p>	<p><u>Concession pour la gestion du stationnement payant sur voirie publique et dans les parcs en ouvrage : autorisation du Conseil Municipal sur le principe de la délégation de service public</u></p> <p>D'adopter le principe d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement payant sur voirie publique et des parcs en ouvrage,</p> <p>D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats régies par l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et de son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016,</p> <p>D'autoriser M. le Maire à faire appel à un Assistant à Maître d'Ouvrage pour accompagner cette procédure,</p> <p>D'autoriser M. le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.</p>
12	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><u>Cession de la parcelle cadastrée section 04 numéro 206/30 à la SNC RCT EST SARREGUEMINES</u></p> <p>- de céder la parcelle cadastrée provisoirement section 04 numéro 206/30, d'une surface globale de 1637 m² au prix de 203.000,00 € à la SNC RCT EST SARREGUEMINES,</p> <p>- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.</p>
13	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><u>Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols</u></p> <p>- d'émettre un avis favorable sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que présentée dans le courrier de la Région Grand Est daté du 19 octobre 2023.</p>
14	<p>Prend acte</p>	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions financières - Renonciation à l'exercice du droit de préemption
15		<p><u>Divers</u></p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région